



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

petit commerce

Question écrite n° 83646

## Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur l'avenir du petit commerce. Depuis plusieurs années, le petit commerce est confronté à une concurrence de plus en plus accrue avec le développement de la vente sur Internet (neuf et occasion), l'arrivée des grandes surfaces sur de nouveaux marchés, la multiplication d'une offre inégale avec le statut de l'auto-entrepreneur, la concurrence étrangère liée à une taxation des produits moindre et à des soldes prématurées. Le tout est popularisé par des promotions attractives que le petit commerce ne peut suivre. La tentative de légaliser sur l'ensemble du territoire de la République le travail dominical marque une autre atteinte au petit commerce qui là encore ne pourrait suivre les mastodontes de la grande distribution. La loi ayant légalisé les soldes flottantes marque une énième attaque au petit commerce qui se voit confronté à des clients peu enclins à payer le prix. C'est pourquoi il lui demande ce que compte faire l'État pour soutenir le petit commerce.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Terrot](#)

**Circonscription :** Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83646

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

**Ministère attributaire :** Redressement productif

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 2010, page 7732

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)